

Nous savons ce qui s'est passé depuis un an et demi. Si la moitié des choses que l'on rapporte de l'élection de Macdonald, Manitoba, est vraie, nous avons raison de craindre ce que l'avenir nous tient en réserve. Nous savons que l'on a emprisonné des gens en vertu de lettres de cachet signées en blanc par un magistrat, qu'on les a transportés d'une prison à une autre, qu'on les a tenus enfermés tant que l'élection n'a pas été terminée, et qu'ensuite on les a remis en liberté, parce qu'on n'avait aucune accusation à porter contre eux.

Nous avons vu ce qui s'est passé dans l'élection du comté d'Antigonish, pendant laquelle on a publié dans les journaux afin d'influencer les électeurs des crédits supplémentaires qui n'avaient pas été même soumis au conseil des ministres.

Nous avons vu ce qui s'est passé lorsque des accusations ont été portées contre un honorable ministre de la couronne au sujet de fraudes pratiquées dans l'élection d'Hochelaga, accusations qui ont été portées par un membre de cette Chambre qui avait mis son siège en jeu, et que l'enquête a été refusée. Le "Star" de Montréal avait pourtant dit que la question ne devait pas en rester-là.

Ceci n'est qu'une petite partie des choses qui ont eu lieu. On rapporte en outre qu'un grand terrain dans les limites de la ville de Prince-Albert a été donné à un ami du Gouvernement comme homestead et que par ce fait le pays a perdu des centaines de milliers de dollars. Si ces choses ont pu se passer alors qu'elles pouvaient être discutées dans cette Chambre et faire le sujet d'une enquête sans que l'on en fût empêché par le règlement, n'avons-nous pas raison de craindre ce qui pourrait arriver lorsque nous serons bâillonnés et que toute discussion légitime sera impossible.

Telles sont les raisons qui me font craindre ce règlement de clôture, et qui me portent à élever la voix et à protester. Le Gouvernement propose ce règlement non pas à cause de notre opposition au bill naval, qui n'est qu'une excuse. Le premier ministre a promis que si le Parlement refusait de voter le bill naval, il en appellerait au pays. Pas un député de la droite ne dit aujourd'hui que cette promesse sera remplie, et pourtant elle a été faite par le chef même du Gouvernement d'une façon officielle. Elle a été répétée le 5 décembre dans cette Chambre, lorsque le premier ministre a déposé le bill naval. Est-ce qu'une promesse du premier ministre faite dans de telles circonstances ne vaut rien?

Mais l'opposition au projet de loi navale n'est pas ce qui a motivé la présentation de ce moment d'une règle de clôture et de la manière qu'elle l'a été. Aussi, la gauche aura-t-elle raison de la combattre par tous les moyens dont elle dispose. Je ne

crois pas, monsieur l'Orateur, que vous puissiez vous-même raisonnablement attendre des membres de la gauche qu'ils se soumettent à des règles édictées de cette façon et à l'élaboration desquelles ils n'ont eu aucune part. Cela est contraire à la raison et à tout précédent. Est-ce que l'opposition n'a pas dans cette Chambre des droits? Est-ce que le peuple de ce pays, qui, pour plus de la moitié peut-être, se trouve représenté par des membres de la gauche, n'a pas des droits, et osera-t-on le traiter de cette manière? C'est, à mon sens, la chose la plus déraisonnable que l'on ait jamais tentée au sein du Parlement canadien, et elle aura des suites. On aura pu empêcher la gauche de discuter les lois que le cabinet entend faire voter par cette Chambre, mais la discussion se poursuivra dans le pays. Des journaux assurent que certaines demandes extraordinaires vont être faites à la présente administration d'ici à une couple d'années. On dit, par exemple, que la compagnie du chemin de fer Canadian-Northern va solliciter du Parlement le prêt de 30 ou 40 millions. Nul doute qu'il ne doive être fait d'autres demandes d'une nature singulière, et il est à croire que le Gouvernement a présenté cette résolution, non dans le but de faire passer son projet de loi navale, mais afin de se préparer à répondre à de semblables demandes. C'est là une perspective fort grave, et les membres libéraux de cette Chambre-ci comme de l'autre seront en droit de contraindre, s'ils le peuvent, le Gouvernement et le premier ministre à remplir la promesse que ce dernier a faite au peuple du Canada lorsque, à Montréal, il a adressé la parole à une réunion considérable, et aussi lorsque, le 5 décembre dernier, il a présenté son projet de loi navale.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles je m'oppose à la résolution dont la Chambre est présentement saisie. Je répète qu'elle est contraire à la raison et à tout précédent et que, dans les circonstances, nous la combattons par tous les moyens en notre pouvoir. Nous aurons raison de ne pas consentir à nous laisser lier par des règles ainsi édictées.

M. W. E. KNOWLES (Moosejaw): Monsieur l'Orateur, nombreuses sont les raisons pour lesquelles ceux qui siègent à votre gauche combattent l'adoption de ce projet d'amendement des règles de la Chambre.

Certaines de ces raisons ont trait à une vue d'ensemble d'un règlement auquel il nous faut chaque jour obéir. Parmi les autres, il faut compter les circonstances toutes spéciales qui ont engagé le Gouvernement à présenter cette motion. Je crois pouvoir dire qu'à ce double point de vue je suis contre les modifications proposées, modifications qui me paraissent inoppor-